



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° DE_2026_011 : Fixation des indemnités des élus

Date de convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 13/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 13 voix pour et 2 abstentions

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Véronique HOULLIER, Maire**.

Etaient présents : Véronique HOULLIER, Yves BEAUVALLET, Thérèse GEVRESSE, Olivier COSTES, Renée RENAULT, Vincent CHARRIER, Benoît MAZERES, Sylvia WEIZMANN, Frédéric BRUGEILLE, Adèle GOUSSEAU, Bruno FOYOT, Grégory BION, Nathalie LELEU

Avaient donné pouvoir :

Catherine LE GAL représentée par Olivier COSTES, Stéphanie DEHARBE représentée par Sylvia WEIZMANN

Secrétaire de séance : Adèle GOUSSEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22, L. 2123-20, L. 2123-20-1, L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et L. 2123-24-1-1 ;

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

VU le renouvellement du Conseil municipal le 15 mars 2026 et son installation le 21 mars 2026 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2026_007 du 21 mars 2026 portant élection du maire ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2026_008 du 21 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au maire pour la commune ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2026_009 du 21 mars 2026 portant élection des quatre adjoints au maire ;

VU l'arrêté n°A PER 2026 09 de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Yves BEAUVALLET du 23 mars 2026 ;

VU l'arrêté n°A PER 2026 10 de délégation de fonctions et de signature à Madame Thérèse GEVRESSE du 23 mars 2026 ;

VU l'arrêté n°A PER 2026 11 de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Olivier COSTES du 23 mars 2026 ;

VU l'arrêté n°A PER 2026 12 de délégation de fonctions et de signature à Madame Renée RENAULT du 23 mars 2026 ;

VU l'arrêté n°A PER 2026 13 de délégation de fonctions à Monsieur Benoît MAZÈRES du 23 mars 2026 ;

VU l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;

CONSIDERANT que la population de la commune de Les Alluets-le-Roi était de 1418 habitants au dernier recensement ;



CONSIDERANT que l'indemnité de fonction du maire est octroyée de droit et sans délibération du Conseil municipal ;

CONSIDERANT les délégations de fonctions données par le maire aux quatre adjoints et au conseiller municipal délégué

ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de l'indemnité de fonction du maire établie à 55,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

ARTICLE 2 : FIXE le taux de l'indemnité de fonction des adjoints au maire à 20,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

ARTICLE 3 : FIXE le taux de l'indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués à 5,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

ARTICLE 4 : RAPPELLE que le versement des indemnités s'applique à compter de la date de l'élection du maire et des adjoints lors du Conseil municipal d'installation, soit le 21 mars 2026 ;

ARTICLE 5 : RAPPELLE que les indemnités seront revalorisées suivant la valeur du point d'indice de la fonction publique.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance

Adèle GOUSSEAU

Le Maire,

Veronique HOULLIER



Transmis au contrôle de légalités le :

Affichage le :

Rendu exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

